

Rapport public Parcoursup session 2022

Regroupement d'IFSI Université Grenoble Alpes - D.E Infirmier (22992)

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 17 juillet 2022.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
IFSI CH Ardèche Méridionale - rentrée en septembre - D.E Infirmier (23117)	Tous les candidats	Tous les candidats	36	7665	615	2300	13
IFSI Sainte Marie Privas - rentrée en septembre - D.E Infirmier (23118)	Tous les candidats	Tous les candidats	50	7665	891	2674	13
IFSI Croix Rouge Française Valence - rentrée en septembre - D.E Infirmier (23119)	Tous les candidats	Tous les candidats	107	7665	1062	2596	13
IFSI du CH de Montélimar - rentrée en septembre - D.E Infirmier (23120)	Tous les candidats	Tous les candidats	66	7665	589	2153	13
IFSI CHU Grenoble Alpes - rentrée en septembre - D.E Infirmier (23121)	Tous les candidats	Tous les candidats	173	7665	997	1933	13

IFSI Croix Rouge Française Grenoble - rentrée en septembre - D.E Infirmier (23122)	Tous les candidats	Tous les candidats	67	7665	1118	2488	13
IFSI CH Alpes-Isère Saint-Egrève - rentrée en septembre - D.E Infirmier (23123)	Tous les candidats	Tous les candidats	55	7665	614	1956	13
IFSI de Savoie - rentrée en septembre - D.E Infirmier (23124)	Tous les candidats	Tous les candidats	124	7665	1137	2486	13
IFSI Centre Hospitalier Alpes Lemman - rentrée en septembre - D.E Infirmier (23125)	Tous les candidats	Tous les candidats	83	7665	1062	2830	13
IFSI CH Annecy-Genevois - rentrée en septembre - D.E Infirmier (23126)	Tous les candidats	Tous les candidats	90	7665	835	2444	13
IFSI Thonon Les Bains - rentrée en septembre - D.E Infirmier (23127)	Tous les candidats	Tous les candidats	65	7665	1121	2892	13

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Être infirmier, c'est exercer une profession tournée vers les autres : écouter, examiner, conseiller, éduquer ou soigner les personnes, veiller à leur bien-être. Être infirmier, c'est aussi choisir son mode d'exercice et travailler en équipe : les infirmiers interviennent dans des structures de prévention et de soins, ainsi qu'à domicile, de manière autonome et en collaboration avec d'autres professionnels de santé. Ce métier à haute responsabilité exige rigueur, vigilance et technicité.

Cinq attendus ont été retenus pour la formation en soins infirmiers :

- **Intérêt pour les questions sanitaires et sociales** : connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social et social, connaissance du métier, sens de l'intérêt général ;
- **Qualités humaines et capacités relationnelles** : aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, aptitude à collaborer et à travailler en équipe, aptitude à échanger et communiquer avec autrui, pratique des outils numériques, capacité à se documenter et à communiquer dans une langue étrangère ;
- **Compétences en matière d'expression écrite et orale** : bonne maîtrise du Français et du langage écrit et oral ;
- **Aptitude à la démarche scientifique et maîtrise des bases de l'arithmétique** : aptitude à rechercher, sélectionner, organiser et restituer de l'information scientifique, aptitude à produire un raisonnement logique, maîtrise des bases de l'arithmétique ;
- **Compétences organisationnelles et savoir être** : rigueur, méthode, assiduité, capacité à s'organiser, à prioriser les tâches, autonomie dans le travail, créativité.

Conditions d'inscription

L'inscription n'est pas autorisée aux candidats âgés de moins de 17 ans au 31 décembre de l'année en cours.

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

IFSI CH Ardèche Méridionale - rentrée en septembre - D.E Infirmier (23117):

D'une durée de 3 ans, la formation d'infirmier débouche sur l'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier validant 180 crédits européens (ECTS), obligatoire pour exercer la profession, et sur la délivrance d'un grade de licence.

Le temps de formation est réparti de façon égale entre l'enseignement théorique (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques et travaux personnels guidés) et la formation clinique (stages). Il est organisé en 6 semestres de 20 semaines chacun, équivalant à 4200 heures.

En moyenne, l'emploi du temps d'un étudiant en soins infirmiers respecte une durée de 35 heures par semaine, que ce soit en stage ou à l'institut de formation en soins infirmiers. Lors des stages, le rythme de l'étudiant est proche de celui d'un professionnel.

Durant les 3 ans, la formation se déroule en partenariat avec l'Université. Les études sont organisées en unités d'enseignement (UE), en lien les unes avec les autres. Elles couvrent les six domaines suivants :

- sciences humaines, sociales et droit ;
- sciences biologiques et médicales ;
- sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;
- sciences et techniques infirmières, interventions ;
- intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière ;
- méthodes de travail.

L'initiation à la recherche fait l'objet de la validation d'un mémoire de fin d'études.

L'admission définitive est subordonnée :

- a) A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;
- b) A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

- c) A la production au plus tard le jour de la rentrée d'un certificat attestant de la vaccination contre la Covid (Loi n°2021-1040 du 5 Août et du décret n°2021-1059 du 7 août 2021).

IFSI Sainte Marie Privas - rentrée en septembre - D.E Infirmier (23118):

D'une durée de 3 ans, la formation d'infirmier débouche sur l'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier validant 180 crédits européens (ECTS), obligatoire pour exercer la profession, et sur la délivrance d'un grade de licence.

Le temps de formation est réparti de façon égale entre l'enseignement théorique (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques et travaux personnels guidés) et la formation clinique (stages). Il est organisé en 6 semestres de 20 semaines chacun, équivalant à 4200 heures.

En moyenne, l'emploi du temps d'un étudiant en soins infirmiers respecte une durée de 35 heures par semaine, que ce soit en stage ou à l'institut de formation en soins infirmiers. Lors des stages, le rythme de l'étudiant est proche de celui d'un professionnel.

Durant les 3 ans, la formation se déroule en partenariat avec l'Université. Les études sont organisées en unités d'enseignement (UE), en lien les unes avec les autres. Elles couvrent les six domaines suivants :

- sciences humaines, sociales et droit ;
- sciences biologiques et médicales ;
- sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;
- sciences et techniques infirmières, interventions ;
- intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière ;
- méthodes de travail.

L'initiation à la recherche fait l'objet de la validation d'un mémoire de fin d'études.

L'admission définitive est subordonnée :

- a) A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;
- b) A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.
- c) A la production au plus tard le jour de la rentrée d'un certificat attestant de la vaccination contre la Covid (Loi n°2021-1040 du 5 Août et du décret n°2021-1059 du 7 août 2021).

IFSI Croix Rouge Française Valence - rentrée en septembre - D.E Infirmier (23119):

D'une durée de 3 ans, la formation d'infirmier débouche sur l'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier validant 180 crédits européens (ECTS), obligatoire pour exercer la profession, et sur la délivrance d'un grade de licence.

Le temps de formation est réparti de façon égale entre l'enseignement théorique (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques et travaux personnels guidés) et la formation clinique (stages). Il est organisé en 6 semestres de 20 semaines chacun, équivalant à 4200 heures.

En moyenne, l'emploi du temps d'un étudiant en soins infirmiers respecte une durée de 35 heures par semaine, que ce soit en stage ou à l'institut de formation en soins infirmiers. Lors des stages, le rythme de l'étudiant est proche de celui d'un professionnel.

Durant les 3 ans, la formation se déroule en partenariat avec l'Université. Les études sont organisées en unités d'enseignement (UE), en lien les unes avec les autres. Elles couvrent les six domaines suivants :

- sciences humaines, sociales et droit ;
- sciences biologiques et médicales ;
- sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;
- sciences et techniques infirmières, interventions ;
- intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière ;
- méthodes de travail.

L'initiation à la recherche fait l'objet de la validation d'un mémoire de fin d'études.

L'admission définitive est subordonnée :

- a) A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;
- b) A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.
- c) A la production au plus tard le jour de la rentrée d'un certificat attestant de la vaccination contre la Covid (Loi n°2021-1040 du 5 Août et du décret n°2021-1059 du 7 août 2021).

IFSI du CH de Montélimar - rentrée en septembre - D.E Infirmier (23120):

D'une durée de 3 ans, la formation d'infirmier débouche sur l'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier validant 180 crédits européens (ECTS), obligatoire pour exercer la profession, et sur la délivrance d'un grade de licence.

Le temps de formation est réparti de façon égale entre l'enseignement théorique (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques et travaux

personnels guidés) et la formation clinique (stages). Il est organisé en 6 semestres de 20 semaines chacun, équivalant à 4200 heures.

En moyenne, l'emploi du temps d'un étudiant en soins infirmiers respecte une durée de 35 heures par semaine, que ce soit en stage ou à l'institut de formation en soins infirmiers. Lors des stages, le rythme de l'étudiant est proche de celui d'un professionnel.

Durant les 3 ans, la formation se déroule en partenariat avec l'Université. Les études sont organisées en unités d'enseignement (UE), en lien les unes avec les autres. Elles couvrent les six domaines suivants :

- sciences humaines, sociales et droit ;
- sciences biologiques et médicales ;
- sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;
- sciences et techniques infirmières, interventions ;
- intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière ;
- méthodes de travail.

L'initiation à la recherche fait l'objet de la validation d'un mémoire de fin d'études.

L'admission définitive est subordonnée :

- a) A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;
- b) A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.
- c) A la production au plus tard le jour de la rentrée d'un certificat attestant de la vaccination contre la Covid (Loi n°2021-1040 du 5 Août et du décret n°2021-1059 du 7 août 2021).

IFSI CHU Grenoble Alpes - rentrée en septembre - D.E Infirmier (23121):

D'une durée de 3 ans, la formation d'infirmier débouche sur l'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier validant 180 crédits européens (ECTS), obligatoire pour exercer la profession, et sur la délivrance d'un grade de licence.

Le temps de formation est réparti de façon égale entre l'enseignement théorique (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques et travaux personnels guidés) et la formation clinique (stages). Il est organisé en 6 semestres de 20 semaines chacun, équivalant à 4200 heures.

En moyenne, l'emploi du temps d'un étudiant en soins infirmiers respecte une durée de 35 heures par semaine, que ce soit en stage ou à l'institut de formation en soins infirmiers. Lors des stages, le rythme de l'étudiant est proche de celui d'un professionnel.

Durant les 3 ans, la formation se déroule en partenariat avec l'Université. Les études sont organisées en unités d'enseignement (UE), en lien les unes avec les autres. Elles couvrent les six domaines suivants :

- sciences humaines, sociales et droit ;
- sciences biologiques et médicales ;
- sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;
- sciences et techniques infirmières, interventions ;
- intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière ;
- méthodes de travail.

L'initiation à la recherche fait l'objet de la validation d'un mémoire de fin d'études.

L'admission définitive est subordonnée :

- a) A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;
- b) A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.
- c) A la production au plus tard le jour de la rentrée d'un certificat attestant de la vaccination contre la Covid (Loi n°2021-1040 du 5 Août et du décret n°2021-1059 du 7 août 2021).

IFSI Croix Rouge Française Grenoble - rentrée en septembre - D.E Infirmier (23122):

D'une durée de 3 ans, la formation d'infirmier débouche sur l'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier validant 180 crédits européens (ECTS), obligatoire pour exercer la profession, et sur la délivrance d'un grade de licence.

Le temps de formation est réparti de façon égale entre l'enseignement théorique (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques et travaux personnels guidés) et la formation clinique (stages). Il est organisé en 6 semestres de 20 semaines chacun, équivalant à 4200 heures.

En moyenne, l'emploi du temps d'un étudiant en soins infirmiers respecte une durée de 35 heures par semaine, que ce soit en stage ou à l'institut de formation en soins infirmiers. Lors des stages, le rythme de l'étudiant est proche de celui d'un professionnel.

Durant les 3 ans, la formation se déroule en partenariat avec l'Université. Les études sont organisées en unités d'enseignement (UE), en lien les unes avec les autres. Elles couvrent les six domaines suivants :

- sciences humaines, sociales et droit ;

- sciences biologiques et médicales ;
- sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;
- sciences et techniques infirmières, interventions ;
- intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière ;
- méthodes de travail.

L'initiation à la recherche fait l'objet de la validation d'un mémoire de fin d'études.

L'admission définitive est subordonnée :

- a) A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;
- b) A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.
- c) A la production au plus tard le jour de la rentrée d'un certificat attestant de la vaccination contre la Covid (Loi n°2021-1040 du 5 Août et du décret n°2021-1059 du 7 août 2021).

IFSI CH Alpes-Isère Saint-Egrève - rentrée en septembre - D.E Infirmier (23123):

D'une durée de 3 ans, la formation d'infirmier débouche sur l'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier validant 180 crédits européens (ECTS), obligatoire pour exercer la profession, et sur la délivrance d'un grade de licence.

Le temps de formation est réparti de façon égale entre l'enseignement théorique (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques et travaux personnels guidés) et la formation clinique (stages). Il est organisé en 6 semestres de 20 semaines chacun, équivalant à 4200 heures.

En moyenne, l'emploi du temps d'un étudiant en soins infirmiers respecte une durée de 35 heures par semaine, que ce soit en stage ou à l'institut de formation en soins infirmiers. Lors des stages, le rythme de l'étudiant est proche de celui d'un professionnel.

Durant les 3 ans, la formation se déroule en partenariat avec l'Université. Les études sont organisées en unités d'enseignement (UE), en lien les unes avec les autres. Elles couvrent les six domaines suivants :

- sciences humaines, sociales et droit ;
- sciences biologiques et médicales ;
- sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;
- sciences et techniques infirmières, interventions ;
- intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière ;

- méthodes de travail.

L'initiation à la recherche fait l'objet de la validation d'un mémoire de fin d'études.

L'admission définitive est subordonnée :

- a) A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;
- b) A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.
- c) A la production au plus tard le jour de la rentrée d'un certificat attestant de la vaccination contre la Covid (Loi n°2021-1040 du 5 Août et du décret n°2021-1059 du 7 août 2021).

IFSI de Savoie - rentrée en septembre - D.E Infirmier (23124):

D'une durée de 3 ans, la formation d'infirmier débouche sur l'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier validant 180 crédits européens (ECTS), obligatoire pour exercer la profession, et sur la délivrance d'un grade de licence.

Le temps de formation est réparti de façon égale entre l'enseignement théorique (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques et travaux personnels guidés) et la formation clinique (stages). Il est organisé en 6 semestres de 20 semaines chacun, équivalant à 4200 heures.

En moyenne, l'emploi du temps d'un étudiant en soins infirmiers respecte une durée de 35 heures par semaine, que ce soit en stage ou à l'institut de formation en soins infirmiers. Lors des stages, le rythme de l'étudiant est proche de celui d'un professionnel.

Durant les 3 ans, la formation se déroule en partenariat avec l'Université. Les études sont organisées en unités d'enseignement (UE), en lien les unes avec les autres. Elles couvrent les six domaines suivants :

- sciences humaines, sociales et droit ;
- sciences biologiques et médicales ;
- sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;
- sciences et techniques infirmières, interventions ;
- intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière ;
- méthodes de travail.

L'initiation à la recherche fait l'objet de la validation d'un mémoire de fin d'études.

L'admission définitive est subordonnée :

- a) A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;
- b) A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.
- c) A la production au plus tard le jour de la rentrée d'un certificat attestant de la vaccination contre la Covid (Loi n°2021-1040 du 5 Août et du décret n°2021-1059 du 7 août 2021).

IFSI Centre Hospitalier Alpes LeMan - rentrée en septembre - D.E Infirmier (23125):

D'une durée de 3 ans, la formation d'infirmier débouche sur l'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier validant 180 crédits européens (ECTS), obligatoire pour exercer la profession, et sur la délivrance d'un grade de licence.

Le temps de formation est réparti de façon égale entre l'enseignement théorique (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques et travaux personnels guidés) et la formation clinique (stages). Il est organisé en 6 semestres de 20 semaines chacun, équivalant à 4200 heures.

En moyenne, l'emploi du temps d'un étudiant en soins infirmiers respecte une durée de 35 heures par semaine, que ce soit en stage ou à l'institut de formation en soins infirmiers. Lors des stages, le rythme de l'étudiant est proche de celui d'un professionnel.

Durant les 3 ans, la formation se déroule en partenariat avec l'Université. Les études sont organisées en unités d'enseignement (UE), en lien les unes avec les autres. Elles couvrent les six domaines suivants :

- sciences humaines, sociales et droit ;
- sciences biologiques et médicales ;
- sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;
- sciences et techniques infirmières, interventions ;
- intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière ;
- méthodes de travail.

L'initiation à la recherche fait l'objet de la validation d'un mémoire de fin d'études.

L'admission définitive est subordonnée :

- a) A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;

- b) A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.
- c) A la production au plus tard le jour de la rentrée d'un certificat attestant de la vaccination contre la Covid (Loi n°2021-1040 du 5 Août et du décret n°2021-1059 du 7 août 2021).

IFSI CH Annecy-Genevois - rentrée en septembre - D.E Infirmier (23126):

D'une durée de 3 ans, la formation d'infirmier débouche sur l'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier validant 180 crédits européens (ECTS), obligatoire pour exercer la profession, et sur la délivrance d'un grade de licence.

Le temps de formation est réparti de façon égale entre l'enseignement théorique (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques et travaux personnels guidés) et la formation clinique (stages). Il est organisé en 6 semestres de 20 semaines chacun, équivalant à 4200 heures.

En moyenne, l'emploi du temps d'un étudiant en soins infirmiers respecte une durée de 35 heures par semaine, que ce soit en stage ou à l'institut de formation en soins infirmiers. Lors des stages, le rythme de l'étudiant est proche de celui d'un professionnel.

Durant les 3 ans, la formation se déroule en partenariat avec l'Université. Les études sont organisées en unités d'enseignement (UE), en lien les unes avec les autres. Elles couvrent les six domaines suivants :

- sciences humaines, sociales et droit ;
- sciences biologiques et médicales ;
- sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;
- sciences et techniques infirmières, interventions ;
- intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière ;
- méthodes de travail.

L'initiation à la recherche fait l'objet de la validation d'un mémoire de fin d'études.

L'admission définitive est subordonnée :

- a) A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;
- b) A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.
- c) A la production au plus tard le jour de la rentrée d'un certificat attestant de la vaccination contre la Covid (Loi n°2021-1040 du 5 Août et du décret n°2021-1059 du 7 août 2021).

IFSI Thonon Les Bains - rentrée en septembre - D.E Infirmier (23127):

D'une durée de 3 ans, la formation d'infirmier débouche sur l'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier validant 180 crédits européens (ECTS), obligatoire pour exercer la profession, et sur la délivrance d'un grade de licence.

Le temps de formation est réparti de façon égale entre l'enseignement théorique (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques et travaux personnels guidés) et la formation clinique (stages). Il est organisé en 6 semestres de 20 semaines chacun, équivalant à 4200 heures.

En moyenne, l'emploi du temps d'un étudiant en soins infirmiers respecte une durée de 35 heures par semaine, que ce soit en stage ou à l'institut de formation en soins infirmiers. Lors des stages, le rythme de l'étudiant est proche de celui d'un professionnel.

Durant les 3 ans, la formation se déroule en partenariat avec l'Université. Les études sont organisées en unités d'enseignement (UE), en lien les unes avec les autres. Elles couvrent les six domaines suivants :

- sciences humaines, sociales et droit ;
- sciences biologiques et médicales ;
- sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;
- sciences et techniques infirmières, interventions ;
- intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière ;
- méthodes de travail.

L'initiation à la recherche fait l'objet de la validation d'un mémoire de fin d'études.

L'admission définitive est subordonnée :

- a) A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;
- b) A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.
- c) A la production au plus tard le jour de la rentrée d'un certificat attestant de la vaccination contre la Covid (Loi n°2021-1040 du 5 Août et du décret n°2021-1059 du 7 août 2021).

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

- Comme en 2021, les modalités d'examen des vœux sont organisées selon 3 briques de données :
 - les notes.
 - la fiche avenir.
 - l'évaluation qualitative : étude du dossier du candidat par des examinateurs (professionnels de la formation) au regard des 5 attendus. Un tableau récapitule les attendus et définit des critères permettant de donner une note qualitative sur 20 points.
 - Lors des différentes CEV, plusieurs décisions ont été prises :
 - Comme en 2021, la CEV a décidé de maintenir la modification de cotation de certains critères de la note qualitative permettant de prendre en compte les candidats relevant du Bac Général 2022 en amenant une surcote pour ceux avec les spécialités « SVT » et « Sciences Economiques et Sociales » concernant les connaissances dans le domaine sanitaire et social, ainsi que pour ceux avec la spécialité « Mathématiques » pour le critère de maîtrise des bases de l'arithmétique.
 - pondération échelonnée de l'appréciation générale du dossier afin de donner une note plus précise sur la pertinence du dossier.
 - la CEV a décidé de supprimer les 2 points accordés au bac SAPAT sur le critère « Connaissance scolaire du métier ».
 - reprise de l'outil d'aide à la décision de 2021, ayant donné satisfaction en termes de cartographie des publics entrés en formation.
 - Les CEV du 12 mai et du 17 mai 2022 ont donné lieu à l'étude de situations particulières :
 - les dossiers de candidats ayant déjà intégré un IFSI : décision d'attribuer une note de zéro.
 - les dossiers sans donnée : décision d'attribuer une note de zéro.
 - 16 dossiers de candidats qui ont coché la case « sportif de haut niveau » ou « artiste » ont été étudiés. Parmi ces derniers, 4 ont demandé des aménagements de formation.

Les décisions prises sont :

- maintien comme en 2021 de classer les candidats ayant obtenu une note finale supérieure ou égale à 11/20.
- reprise de l'OAD de 2021 dont les principaux éléments sont :
 - Evaluation Quantitative : Coefficient 4.
 - Fiche Avenir : Coefficient 3.
 - Evaluation Qualitative : Coefficient 3.
 - COMPOSITION DE LA NOTE FINALE : somme des coefficients = 10.
 - La génération du classement s'est faite en plusieurs étapes :
 1. Application des coefficients nationaux :
 - Bac Général = 2
 - Bac ST2S = 1,5
 - Autre Bac techno = 1

- Bac Pro = 0
 - Les épreuves de français de première oral et écrit sont cotées à 2.
2. Reprise des coefficients par matières et spécialités pour permettre de rester dans une représentation statistique conforme aux publics accueillis en formation. Les coefficients fixés l'an dernier sont conservés en l'état pour cette année.
3. Pour le départage des ex-aequo (3461 sur 7665), des modulations par matière ont été effectuées.
- Mathématiques
 - Français
 - Chimie Biologie Physiopathologie
 - Histoire-Géographie
 - Langue vivante 1
 - Littérature
 - Appréciation du conseil de classe
 - Note qualitative
- Le classement des derniers ex aequo (405), non départagés par les modulations a été fait manuellement en modifiant le rang de classement.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

- Le bilan de la session 2022 a été abordé à la CEV de juin 2022 et montre :
- Utilisation de la fonctionnalité de répartition des dossiers intégrée à la plateforme très appréciée.
- Bonne amélioration des informations et des guides pédagogiques (vidéo sur les différentes étapes de la procédure) sur la plateforme, ce qui a facilité le travail de chacun.
- Toujours des problèmes de gestion des identifiants et MDP des utilisateurs.
- Rappel : Souhait que Parcoursup fasse une génération automatique des courriers de réponses avec un minimum d'explication sur la notion des briques et les attendus plutôt que de renvoyer sur les IFSI cette notion de réponse.
- La plateforme devrait fournir des outils d'explication pour le calcul de dossiers avec les briques « Evaluation quantitative » + « Fiche Avenir » + « Evaluation qualitative ». Des candidats ont été admis avec d'excellentes notes que sur la brique « Evaluation qualitative » encourage la triche et l'iniquité.
- L'appel par bloc de candidats est très appréciable pour tous les IFSI et permet une complétude des effectifs beaucoup plus rapide.
- Importance pour les établissements d'origine d'observer une vigilance quant à la fiche Avenir en termes d'appréciation générale sur le choix de l'orientation. En effet, certaines étaient en décalage avec l'ensemble des résultats scolaires et des appréciations des enseignants.
- Les évaluations de certains professeurs sur les Fiche Avenir sont peu explicites et ne permettent pas d'évaluer la réelle potentialité de l'élève à effectuer des études d'infirmier.
- L'étude des dossiers par les examinateurs n'a pas posé de problème. Les outils proposés pour la cotation de la note qualitative ont été très aidants. L'ergonomie de la plateforme est intuitive et facile d'utilisation.
- Les dossiers des candidats avec des Bacs anciens ou en réorientation sont plus difficiles à noter du fait de la pauvreté des informations et du peu d'argumentation donnée par les candidats. Il vaut mieux diriger ces candidats vers la sélection Formation Professionnelle Continue.
- Les rubriques "Centre d'intérêt" et « Projet de formation » ont été bien renseignées encore une fois cette année. Cependant, l'anonymisation des noms des candidats est quelques fois peu respectée car ils mettent leur nom sur leur projet.
- Comme l'an dernier, des réponses ont été adressées aux candidats par le Pilote sur la base des courriers types "Parcoursup".

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Enseignements reçus dans le domaine de la santé - Connaissance du métier - Aptitude à rechercher, sélectionner, organiser et restituer de l'information scientifique - Aptitude à produire un raisonnement logique Maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à rechercher, sélectionner, organiser et restituer de l'information scientifique et à produire un raisonnement logique. Aptitude à produire un raisonnement logique. Maîtrise des bases de l'arithmétique. Connaissance scolaire du métier. Connaissance pratique du métier.	Programmes de formation - Bulletins scolaires - Notes de bac - Onglets "Fiche Avenir" et "Projet motivé"	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Qualité et correction de la langue - Compétences argumentative - Capacité de synthèse : rigueur, méthode, assiduité - Capacité à s'organiser, à prioriser les tâches -Autonomie dans le travail - Créativité	Notes et appréciations durant la scolarité. Qualité de la rédaction de l'onglet " Activité et centre d'intérêt". Qualité rédactionnelle de l'onglet "Projet de formation". Rigueur, méthode, assiduité. Capacité à s'organiser, à prioriser les tâches, autonomie dans le travail, créativité.	Onglet "Fiche avenir" ou appréciations des bulletins scolaires - Qualité de rédaction des onglets "Activités et centres d'intérêt" et "Projet motivé"	Très important
Savoir-être	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture aux autres - Aptitude à collaborer et travailler en équipe - Aptitude à échanger, communiquer avec autrui	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture aux autres. Aptitude à collaborer et travailler en équipe (expérience scolaire et expérience professionnelle ou bénévole en la matière). Aptitude à échanger/communiquer avec autrui (pairs, hiérarchie...). Capacité à communiquer : capacité à se documenter et à communiquer dans une langue étrangère.	Onglets "Fiche avenir" - "Activités et centres d'intérêt" - "Projet de formation"	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Qualité rédactionnelle du projet motivé : structuration et articulation des idées	Qualité de la rédaction de l'onglet " Activité et centre d'intérêt". Qualité rédactionnelle de l'onglet "Projet de formation".	Onglets "Projet motivé" et "Activités et centre d'intérêt"	Essentiel

Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Stage de découverte d'initiative personnelle - Travail saisonnier - Service civique dans le champ de la santé ou expérience professionnelle - Engagement associatif, politique ou syndical -Volontariat - Implication dans le fonctionnement du lycée, de l'établissement	Connaissance pratique dans le domaine sanitaire ou social : stage, expérience de volontariat ou emploi. Sens de l'intérêt général (volontariat, engagement associatif, etc).	Onglets "Activités et centres d'intérêt" et "Projet motivé"	Très important
---	---	--	---	----------------

Signature :

PASCALE SUC,
 Directeur de l'établissement Regroupement d'IFSI
 Université Grenoble Alpes